

# //////// A QUI PROFITE LA DETTE? ////////// une conférence d'Henri STERDYNIAK ////////// vendredi 21 novembre ////////// Étampes //////////

*«Nous vivons au-dessus de nos moyens», telle est la rengaine que l'on nous ressasse dans les grands médias. Maintenant «il faut rembourser la dette», nous répète-t-on matin et soir. «On n'a pas le choix, il faut rassurer les marchés financiers et être plus compétitif».*

*Tout se passe comme si la réduction des déficits et de la dette publique était aujourd'hui l'objectif prioritaire de la politique économique menée en France comme dans la plupart des pays européens.*

*Mais d'où vient cette dette? L'avons-nous décidée? A-t-elle été contractée dans l'intérêt général, ou bien au bénéfice de minorités déjà privilégiées? Qui détient ses titres et profite de l'austérité? Peut-on alléger son fardeau autrement qu'en appauvrissant les peuples?*

La crise financière de 2008 n'a pas débouché sur un cataclysme financier grâce à l'intervention massive des États et de la Banque Centrale Européenne. Mais les coûts du sauvetage du système de la finance et la récession économique ont fait exploser les déficits et la dette publique (qui intègre la dette de l'État, des collectivités locales, de la sécurité sociale et des organismes d'administration centrale). La dette publique représente aujourd'hui 95% du Produit Intérieur Brut (PIB) soit plus de 2000milliards d'euros.

Les acteurs financiers, laissés libres de leurs mouvements, ont réussi la prouesse de transformer leur crise en une «crise de la dette publique». Les États, accusés soudain de frénésie dépensière, ont été sommés par les «marchés» et les agences de notation de réduire leurs déficits, sous la menace d'une augmentation dramatique des taux d'intérêts.

Dans ce contexte, un collectif national s'est créé à Nice le 2 novembre 2011 pour effectuer un audit citoyen de la dette publique et porter ce débat au cœur de la société.

L'audit citoyen est un droit humain inscrit dans les textes majeurs de droit international telle que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948. L'article 21 de la DUDH précise que : «Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays soit directement, soit par l'intermédiaire de ces représentants».

Le 27 mai 2014, le Collectif pour un Audit Citoyen de la Dette Publique a rendu public son rapport.

ATTAC Sud Essonne a décidé d'inviter un membre du groupe de travail sur la dette publique pour présenter le résultat de l'audit de la dette française. Henri Sterdyniak, des Économistes Atterrés, développera les principales conclusions du rapport vendredi 21 novembre 2014 à 20h30 à la salle Saint-Antoine à Étampes.

Ce rapport montre que l'augmentation de la dette de l'État (qui représente 79% de la dette publique) ne peut pas s'expliquer par l'augmentation des dépenses publiques puisque leur part dans le PIB a chuté de 2 points en 30 ans.

**59 % de la dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs!**

Si la dette a augmenté c'est d'abord parce que tout au long de ces années, l'État s'est systématiquement privé de recettes en exonérant les ménages aisés et les grandes entreprises : du fait de la multiplication des cadeaux fiscaux et des niches, la part des recettes de l'État dans le PIB a chuté de 101 milliards d'euros en 30 ans.

Si l'État, au lieu de se dépouiller lui-même, avait maintenu constante la part de ses recettes dans le PIB, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 488 milliards d'euros.

C'est ensuite parce que les taux d'intérêt ont souvent atteint des niveaux excessifs, notamment dans les années 1990 avec les politiques du "franc fort" pour préparer l'entrée dans l'euro, engendrant un "effet boule de neige" qui pèse encore très lourdement sur la dette actuelle.

Si l'État, au lieu de se financer depuis 30 ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou auprès de banques à un taux d'intérêt raisonnable de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 589 milliards d'euros.

L'impact combiné des taux d'intérêt excessifs et des cadeaux fiscaux sur la dette publique est majeur. Si l'État n'avait pas réduit ses recettes et choyé les marchés financiers, la dette serait seulement de 736 milliards d'euros.

Au final, il apparaît clairement que la dette publique a été provoquée par des politiques économiques largement favorables aux intérêts des banquiers et des fortunés, alors que les sacrifices demandés aujourd'hui pour la rembourser aux banques et la réduire pèsent pour l'essentiel sur les salariés, les retraités et les usagers des services publics. Cela pose la question de sa légitimité.

Les données de ce tract sont issues du rapport de l'audit de la dette publique française, [www.audit-citoyen.org/](http://www.audit-citoyen.org/).